

la tribune

Informations générales

pp. 3 et 8

Vivre en '87

pp. 4, 6 et 7

Si le projet d'accord constitutionnel n'est pas modifié

Le Québec risque de devenir "le dindon de la farce"

— Léon Dion



Le politologue Léon Dion devant la commission parlementaire à Québec.

par André BELLEMARE
QUÉBEC (PC) — Le Québec risque de devenir le dindon de la farce dans le projet d'accord du lac Meech si on ne définit pas au préalable la notion de société distincte en se référant notamment à la question linguistique.

C'est la crainte qu'a exprimée hier le politologue Léon Dion devant la commission parlementaire des Institutions.

Bien que favorable à la démarche du gouvernement "un pas immense en avant, surtout la reconnaissance de la dualité canadienne", l'universitaire a cependant fortement insisté sur la nécessité de définir et de protéger au maximum la langue française et les institutions dans le futur texte constitutionnel.

Dans l'esprit de M. Dion, il s'agit là d'une condition essentielle avant de prendre la responsabilité d'appuyer le projet d'accord.

"Je suis prêt à endosser le projet d'entente du lac Meech mais à la condition d'obtenir l'assurance que le Québec ne soit pas une fois de plus le dindon de la farce", a-t-il souligné.

M. Dion a confié qu'il demeure toujours "un fédéraliste, bien qu'autonomiste, et probablement plus fatigué que jamais, fédéraliste fatigué aussi de discuter depuis 25 ans déjà de ce thème".

Le professeur a alors proposé un amendement stipulant que le Québec a la "responsabilité", au lieu du "rôle", de protéger et de promouvoir le français "cette composante principale et essentielle de cette société sur l'ensemble du territoire québécois".

Tout comme le sociologue Fernand Dumont l'avait dit la veille, M. Dion a affirmé que la simple mention de "société distincte" dans l'article un du projet d'accord du lac Meech ne veut absolument rien dire.

Le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, a paru réticent à donner suite à la proposition du politologue.

En définissant ce qu'est la société distincte, on y apporterait un aspect limitatif, selon le ministre.

La réponse de ce dernier n'a pas satisfait M. Dion qui est demeuré convaincu que le projet constitutionnel, dans sa forme actuelle, n'apporterait pas cette protection et cette promotion du caractère français et spécifique du Québec.

Le français menacé

"Ce que je veux avoir pour le français, qui est si menacé, c'est quelque chose d'étanche au point où cela ne sera pas remis au bon jugement des tribunaux et des avocats", a dit M. Dion.

Celui-ci estime que le français vit des heures sombres en raison de l'environnement anglais du continent et de la tendance des jeunes et des nouveaux arrivants au Québec de s'en éloigner.

C'est pourquoi, a-t-il expliqué, la loi 101 garde son utilité et il ne faudrait pas que la protection du français "déjà si minime" soit encore amoindrie.

"Je pense que nous devons trouver une formule qui soit tellement claire que même les avocats les plus raffinés ne pourraient pas déceler un vice de forme ou une petite ouverture quelconque pour plaider une cause", a ajouté M. Dion.

"Nous qui serions de fait les pères de cette nouvelle constitution, nous en porterions de terribles responsabilités devant les générations à venir."

"Personnellement, aujourd'hui, je ne me sens pas capable de porter cette responsabilité", a dit encore le politologue qui a défendu avec vigueur ses prises de position.

Trudeau songerait à intervenir publiquement

RICHMOND, Ont. (PC) — L'ex-premier ministre Pierre Trudeau peut bien décider de rompre trois ans de mutisme politique pour dénoncer l'accord constitutionnel du lac Meech: cela ne dérangera pas le premier ministre Brian Mulroney.

"C'est un citoyen libre, dans une démocratie. Il est libre d'intervenir", a-t-il dit aux journalistes à Richmond, où il était en tournée hier.

Un journal torontois rapportait hier que M. Trudeau songerait à prendre publiquement position contre l'accord de principe.

Citant une source d'Ottawa, que le journal décrit comme un ancien employé de haut niveau du gouvernement Trudeau, le Toronto Star écrivait que M. Trudeau est profondément opposé à quatre des dispositions de l'accord de principe qui doit permettre de "rapatrier" le Québec au sein de la constitution.

Selon le Star, M. Trudeau estime que l'accord accorde trop de pouvoir aux provinces au détriment d'Ottawa. Il ne prise pas non plus la clause de la "société distincte" pour le Québec, s'oppose à laisser aux provinces un droit de regard sur la nomination des juges de la Cour suprême, ainsi qu'à l'obligation d'obtenir l'approbation unanime des provinces pour des modifications aux institutions fédérales, y compris le Sénat.

Mais certains libéraux à Ottawa croient qu'il est encore trop tôt pour dire si M. Trudeau aura même le temps d'intervenir.

Un stratège libéral affirme que le débat ne fait que commencer et



Pierre Trudeau

que les positions vont se durcir dès la sortie de la version définitive de l'accord de principe. "J'ai l'impression que si M. Trudeau pouvait éviter de se prononcer publiquement, il le ferait, a-t-il dit. Si l'accord de principe ne tient plus, il n'aura même pas à intervenir."

Il suffirait qu'une seule province se retire pour faire échouer l'entente. Cette possibilité est réelle, puisque les ministres Howard Pawley du Manitoba et Don Getty de l'Alberta ont déjà critiqué l'accord.

Le député libéral David Berger se prononce contre

OTTAWA (PC) — Le député libéral David Berger s'est officiellement prononcé contre l'accord du lac Meech.

Le député de Laurier a émis un communiqué hier dans lequel il a soutenu que l'accord constitutionnel du lac Meech affaiblissait indûment le gouvernement du Canada.

"Je suis certain que beaucoup de Québécois n'en seront pas heureux", a-t-il indiqué.

M. Berger a déclaré au cours d'une entrevue téléphonique hier qu'il avait voulu expliquer sa position parce qu'il n'avait pas eu la chance de participer au débat de lundi sur l'entente constitutionnelle.

Il a cependant indiqué qu'il n'avait pas l'intention de démissionner du cabinet fantôme libéral comme l'a fait la semaine dernière son collègue Donald Johnston, député de Saint-Henri-Westmount.

M. Johnston avait laissé son poste de critique de son parti en matière d'affaires extérieures pour être plus libre de dénoncer l'entente du lac Meech.

M. Berger s'est particulièrement élevé contre la disposition de l'accord concernant le pouvoir de dépenser.

Selon cette disposition, le Canada doit accorder une compensation à toutes provinces qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés.

M. Berger craint que cette disposition ne bloque la mise sur pied d'un programme national de garde d'enfants ou de revenu annuel garanti.

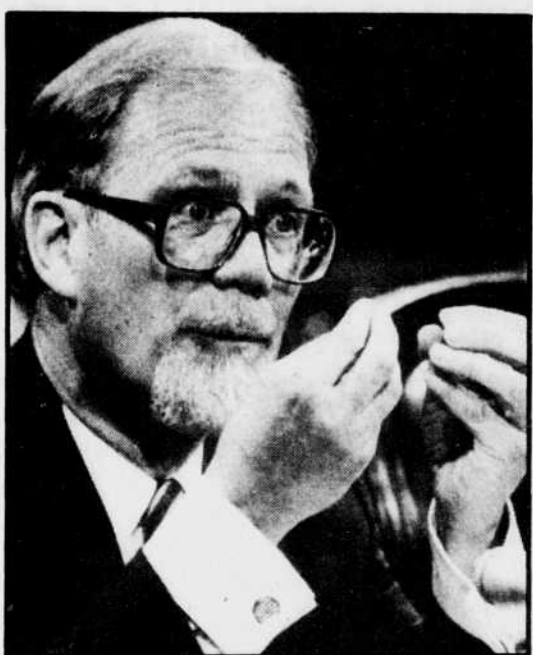
Une garantie

"Si le premier ministre Brian Mulroney me donne la garantie que nous pourrions avoir ce type de programme en vertu du texte final, je vais peut-être me rallier", a déclaré le député de Laurier hier.

Il s'est également élevé contre les dispositions concernant l'immigration.

Selon le député, le fédéral se retirera de tous les services d'intégration d'immigrants, ce qui brisera "un des liens entre le gouvernement du Canada et la population".

Jacques-Yvan Morin dénonce le 'double langage' contenu dans l'accord



Le professeur Jacques-Yvan Morin a dénoncé hier le "double langage" contenu dans l'accord du lac Meech au sujet du caractère distinct de la société québécoise.

QUÉBEC (PC) — Le professeur Jacques-Yvan Morin a dénoncé hier le "double langage" contenu dans l'accord du lac Meech au sujet du caractère distinct de la société québécoise.

L'ancien ministre du Cabinet de René Lévesque a expliqué que le texte mentionne la dualité canadienne comme un aspect "fondamental" de l'entente alors que la société distincte du Québec ne l'est pas, selon lui.

De plus, a-t-il ajouté, les Législatures provinciales ont "l'obligation" de protéger la dualité alors que l'Assemblée nationale aura le "rôle, donc facultatif" de protéger le caractère distinct du Québec.

"La question qu'il faut se poser c'est de savoir lequel de ces deux critères l'emportera en cas de conflit entre les droits de l'anglais et ceux du français?", a demandé M. Morin qui comparait hier devant la commission parlementaire des Institutions.

Il a voulu démontrer que le projet d'accord recèle "un piège plus subtil" après lecture seulement du premier article du texte.

Celui-ci stipule "la reconnaissance de l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constituent une caractéristique

fondamentale de la fédération canadienne; "La reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte".

Pas sur un pied d'égalité

M. Morin a décortiqué ces deux paragraphes pour en venir à la conclusion que le Québec et les Francophones ne sont pas traités sur un pied d'égalité avec le reste du Canada.

L'ex-ministre a remarqué "la nuance importante" voulant que les Anglophones québécois sont "présents" au Québec alors que les Francophones hors Québec "ne sont pas limités au Québec".

"Pourquoi ce double langage?", a demandé M. Morin.

"Les Francophones du Canada seraient-ils simplement absents du Québec et les Anglophones, eux, présents au Québec?"

Il a proposé, pour illustrer son propos, d'inverser des mots et de déclarer "la reconnaissance d'un Canada francophone concentré au Québec et présent dans le reste du pays et d'un Canada anglophone concentré mais non limité aux provinces anglophones".

Le professeur en droit constitutionnel a conclu que les minorités francophones hors Québec ne sont pas protégées par le projet du lac Meech.

Le Club Souverain de l'Estrie réclame une prolongation du débat jusqu'à l'automne

SHERBROOKE (SI) —

En déplorant que l'entente de principe du lac Meech soit truffée "d'absences inacceptables, de contradictions flagrantes, de pouvoirs insuffisants pour le Québec, d'imprécisions et d'ambiguïtés", le Club Souverain de l'Estrie exhorte le premier ministre Robert Bourassa à prolonger le débat constitutionnel jusqu'à l'automne.



Alcide Clément

"C'est un cri d'alarme, il faut donner le temps aux gens de prendre connaissance de l'entente", estime Alcide Clément, le président du Club qui compte une vingtaine de membres déterminés à promouvoir l'indépendance du Québec.

Selon le porte-parole, l'entente constitutionnelle soulèvera dans l'avenir "plus de problèmes et de questions qu'elle prétend vouloir en régler".

Le Club Souverain s'inquiète de l'interprétation qui pourra être donnée à la notion de "société distincte" pour définir le caractère particulier du Québec dans la Constitution canadienne. Il faudrait parler du "peuple" québécois, estime Alcide Clément, une expression qui fait référence à "notre histoire, notre langue, notre culture, notre territoire, nos traditions". A son avis, la notion de société distincte représente "la terminaison la plus floue", celle qui laisse place à de nombreuses interprétations.

Qui plus est, remarque le président du Club souverain, l'entente du lac Meech ne définit pas le caractère distinct du Québec mais plutôt celui du Canada. Le président cite alors l'entente qui fait mention de "la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Ca-

nada anglophone, concentré dans le reste du pays mais non présent au Québec, constitue une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne".

Il voit aussi une contradiction entre la volonté de reconnaître une société distincte tandis que, d'autre part, aucun droit de veto n'est accordé spécifiquement au Québec. Aux yeux d'Alcide Clément, il s'agit là d'un moyen de marquer la spécificité de la province.

Pour lui, il faut également déplorer l'absence du droit à l'autodétermination dans cette entente de principe visant à inclure le Québec dans l'accord constitutionnel de 1982.

Du reste, le Club Souverain de l'Estrie ne se montre pas absolument opposé à la conclusion d'un accord constitutionnel si, "après avoir reçu toutes les informations, les Québécois décidaient que c'est suffisant".

Le porte-parole de l'organisme n'écartera pas la possibilité de faire valoir la position du groupe devant la commission parlementaire qui se tiendra encore la semaine prochaine à Québec, pendant trois jours, mais aucune décision finale n'a été prise à ce sujet.

"On n'est pas contre l'amélioration de l'entente même si on est indépendantiste, ajoute le président du Club Souverain. Ce n'est pas une affaire de parti politique, c'est une affaire de peuple."

Quatre partis indépendantistes amorcent la création d'un front commun

MONTREAL (PC) — Quatre partis indépendantistes se sont regroupés, hier, dans l'espoir de représenter une amorce de front commun de tous ceux qui s'opposent à l'entente constitutionnelle du lac Meech.

Le Rassemblement démocratique pour l'indépendance (RDI—2,500 membres), le Parti indépendantiste (PI—1,500 membres), le Parti nationaliste (PN—2,000 membres) et le Mouvement socialiste (MS—350 membres) ne seront désormais qu'une seule voix pour dénoncer ce qu'ils appellent "le deuxième coup de force contre les Québécois".

Mme Lyne Marcoux (RDI) et MM. Gilles Rhéaume (PI), Bertrand Desrosiers (PN) et Germain Gauvin (MS) souhaitent que tous ceux qui s'opposent à cette entente constitutionnelle ne fassent qu'un, même si leurs raisons, leurs motivations pour rejeter l'accord sont différentes.

La porte est ouverte aux syndicats, aux groupes populaires, au citoyen ordinaire et même au Parti québécois de Pierre Marc Johnson. "Seule notre résistance collective peut empêcher toute signature du Québec", plaident Mme Marcoux, jeudi, en conférence de presse.

Mme Marcoux annonce déjà, pour la semaine prochaine, un plus vaste front commun contre l'accord constitutionnel.

Quant à savoir qui y participera, quelle ampleur il prendra et quelle couleur il aura, il faudra attendre la semaine prochaine, jusqu'à ce que les démarches unificatrices soient terminées. Car chacun a ses propres raisons de s'opposer et chacun veut apporter des nuances parfois ténues.

Gilles Rhéaume, lui, se dit assuré que si on lui explique clairement les implications quotidiennes de l'entente constitutionnelle dans sa vie, le citoyen ordinaire reprendra le flambeau du combat. Dans le fond, jure-t-il, "la constitution est la passion des Québécois, malgré une apparente indifférence".

AVIS PUBLIC

Cargo de ballots scellé, retenu sur le cargo aérien Alitalia, numéro de chargement 055-3862-1995. Libéré de douanes et maintenant transféré avec d'autres ballots de l'entrepôt de la douane pour liquidation.

RE: ARRIVAGE EN RETARD: DOCUMENTS NON PAYES

Description de la cargaison:

TAPIS: PERSANS

et asiatiques, Turquie, Afghanistan, etc. faits à la main et de haute qualité

Certifiés comme étant: Soie Qom, Tabriz, Kashan Kersary, Milas, Bokhara, Shiraz, Kilim, Tabriz fourrure longue, Tapis de soie Palace Keysary; plusieurs Turkoman et plus de 100 autres.

- En accord avec la loi canadienne, chaque tapis portera la mention de son pays d'origine, sa teneur en fibre et son certificat de fabrication à la main.
- Toutes les taxes d'importations et de transports payées
- Aucun lien s'y rattachant et frais en suspens
- Aucune livraison, prise de possession immédiate contre paiement
- En accord avec les règlements canadiens en ce qui a trait aux enchères chaque pièce sera vendue au plus haut soumissionnaire.

ENCAN PUBLIC IMMEDIAT

SAMEDI LE 16 MAI A 2 h p.m.

PRE-VISITE: 12 h 30 p.m.

Pour mieux répondre aux besoins de l'encan, les marchandises seront transférées de l'entrepôt des douanes Canada au

HOVEY MANOR

(Salle Abenaki)

Route Hovey

North Hatley, Qué.

Pour direction, composez: 842-2421

Conditions: comptant, chèque de banque, principales cartes de crédit.

Tous les paiements doivent être effectués à l'ordre de Citizen Union Financial. Encanteur licencié et à contrat. Permis No: 111062

2286x

Centraide et le CALCAS

Le problème soulevé par le crimineliste Michel Dussault à propos d'une subvention de 1500\$ accordée par Centraide au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, est réel sans être nouveau.

Cette somme d'argent a servi à une journée de réflexion sur le système judiciaire et les agressions sexuelles et aussi à l'organisation d'un voyage à Montréal pour une manifestation de protestation. Me Dussault estime que c'était de l'argent jeté par les fenêtres parce que la contestation était inutile, selon lui. Il n'a que partiellement raison. Vrai que la contestation elle-même ne pouvait amener le juge à revenir sur sa décision, d'autant plus que son jugement était parfaitement justifiable, portant non sur la culpabilité des jeunes condamnés pour viol, mais sur leur droit à une libération conditionnelle en attendant un verdict de la cour d'appel. Ce n'est pas parce que des centaines de personnes s'opposent à un jugement qu'il perd sa légalité pour autant. Le nombre fait parfois la force, il ne fait pas le droit et ce, même si les mentalités évoluent. Cependant la subvention de Centraide a été employée pour une journée d'éducation et en ce sens, ren-

contrait les objectifs, généralement admis, de cet organisme.

Les opposants ont le loisir de discuter du montant accordé pour cette journée, en rapport avec ce qui est donné ou refusé à d'autres organismes. Mais ce n'est pas la première fois ni la dernière que des donateurs ou des citoyens s'inquiètent de la façon dont l'argent de Centraide est réparti et dépensé. C'est certain que des propriétaires n'aimeraient pas par exemple que leurs dons servent à financer une ligue de locataires. Mais si Centraide cesse d'aider des organismes à chaque fois que cela risque de choquer la philosophie ou les buts d'un individu, elle sera vite réduite à l'impuissance. Centraide ne vise pas à assumer tout le financement des projets qui lui sont soumis, mais à permettre un démarrage, à épauler des projets d'éducation.

Il peut y avoir parfois des exagérations, mais dans l'ensemble, les donateurs sont assurés que leur argent n'est pas gaspillé. On aurait pu se dispenser d'une protestation qui ne frappait pas à la bonne porte, mais la journée de réflexion elle-même était utile, voire nécessaire.

Jean Vigneault

BAVASSERIES

Courrier intercepté:
— 0 —

Cher Pierre E. Trudeau,
Ton idée était excellente. Si tu avais vu la tête de Turner!
Donald Johnston
— 0 —

Cher Pierre E. Trudeau,
Il est pas possible Turner! Il y croyait vraiment! Donald et moi, nous avons bien ri. Ton idée était extraordinaire.
André Ouellet
— 0 —

Donald Johnston
Je partage votre opinion mais pas vos craintes. Avec Brian Mulroney, John Turner et Ed Broadbent comme seuls choix à Ottawa, je pense que c'est très

prudent d'enlever le plus de pouvoir possible au gouvernement fédéral.
Un fédéraliste réaliste
— 0 —

René Lévesque,
Merci de votre appui...
Pierre-Marc Johnson
— 0 —

Pierre-Marc Johnson,
Attends que je me souviene...
René Lévesque
— 0 —

Robert Bourassa,
Nous, sous-jugés, croyons être des composantes essentielles et hautement représentatives de la société québécoise. Nous réclamons donc d'être mentionnés dans la clause sur le caractère

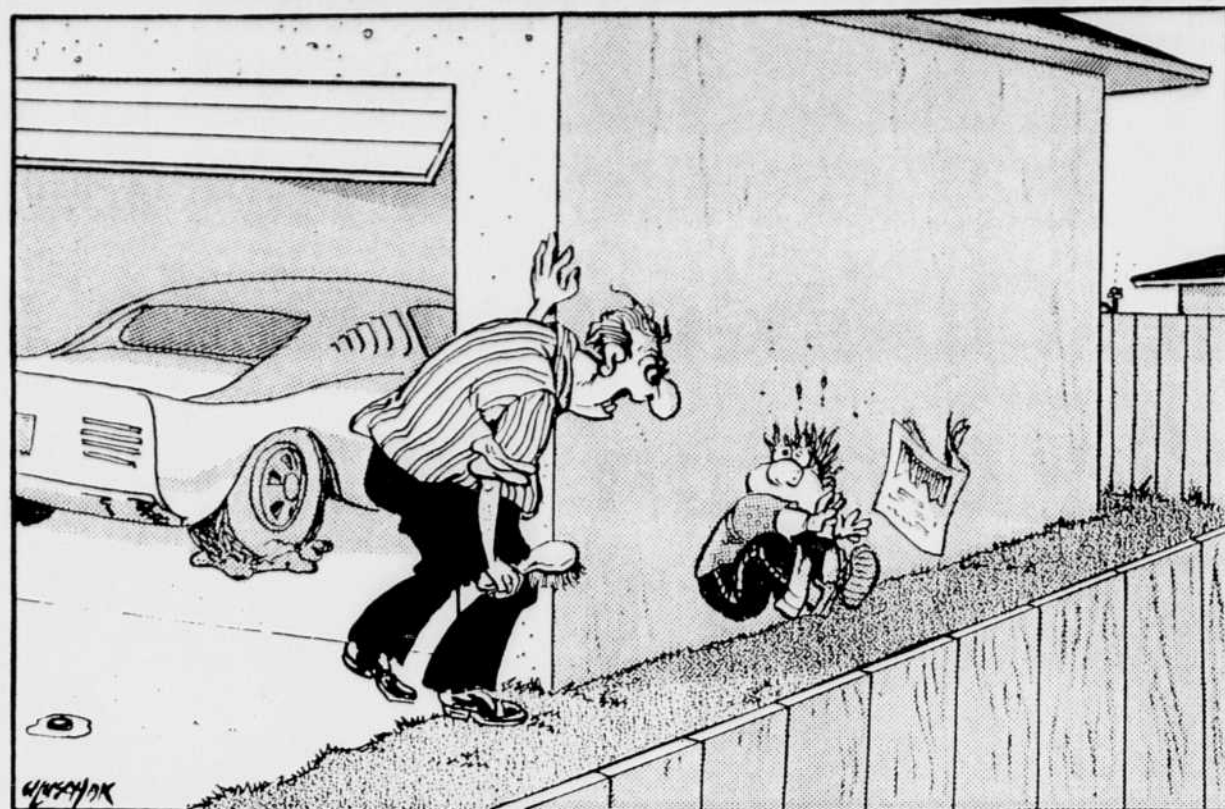
distinct du Québec.

L'AFEAS de Drummondville
L'organisation du festival de St-Tite
Reggie Chartrand
Maurice Mad Dog Vachon
Gilles Latulippe
René Simard
Réal Giguère
Le Roi des habits
Les sœurs Lévesque
— 0 —

Thérèse Lavoie-Roux
ministre de la Santé
Il n'y a plus vraiment d'engorgement dans les salles d'urgence, le problème se situe maintenant dans les cimetières.
Commission Gnocho
— 0 —

Plume Lencrier

Maux d'esprit



Ah! Ah! Je te prends à regarder de la publicité sur les cigarettes!

LETTRÉ OUVERTE

La vente à rabais du Québec et sans consultation...

L'Honorable Robert Bourassa
Premier ministre du Québec

La démocratie québécoise, ce n'est habituellement qu'un droit de vote, une fois tous les quatre ans. L'élection passée, la population se tait jusqu'à la prochaine élection, même lorsqu'il s'agit de son avenir en tant que peuple.

Vous vous proposez, Monsieur le premier ministre, d'adhérer à la Constitution canadienne, sans consultation populaire, sans consentement spécifique de vos concitoyens, selon des conditions inacceptables, ou plutôt, sans condition. La "vente à rabais" du Québec, la reddition sans condition, se fera par l'entremise de deux Québécois, le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada.

Si un gouvernement québécois peut se permettre de diriger les affaires courantes d'une nation sans concertation, il en va autrement lorsqu'il s'agit d'une question aussi primordiale que celle de l'intégration d'un peuple à l'intérieur d'une constitution, surtout lorsqu'il s'agit d'un peuple minoritaire. Notre survie est présentement en jeu.

Pourtant, Monsieur le premier ministre, vous vous proposez de bâcler ce projet en trois ou quatre semaines. A la fine épouvante! En cachette! En dépit du désaccord marqué de l'opposition! En dépit de la désapprobation quasi unanime qui commence à se faire sentir, suite au choc causé par la signature de l'entente de principe du Lac Meech!

Personne, avez-vous affirmé,

n'aura le texte de la proposition québécoise avant la signature de l'accord avec les premiers ministres des autres provinces. Quelle arrogance! Quel mépris à l'endroit de la population qui vous a élu!

Pourquoi tant de précipitation! Un accord signé en toute hâte liera pourtant le Québec à tout jamais! Le sénateur Murray affirme d'ailleurs que "le caractère distinctif de la société québécoise (la première des trois clauses québécoises) ne donne strictement aucun pouvoir à l'Assemblée Nationale du Québec et assure tout à fait la sécurité des anglophones du Québec". (Devoir, 5 mai).

Sans pouvoir supplémentaire, Monsieur le premier ministre, pourquoi donc se précipiter en catastrophe à l'intérieur de la Constitution? Cette clause n'assure en fait que la sécurité de la minorité anglophone québécoise. Qu'en est-il des droits de la majorité québécoise? Déjà, on peut prédire, sans risque de se tromper, que nos lois et nos institutions seront déboutées les unes après les autres, par la Charte canadienne des Droits et Libertés, laquelle a préséance sur tout autre article de loi. Notre droit civil, notre langue, notre culture, notre compétence exclusive dans le domaine de l'éducation et dans celui convoité des communications, du travail et de l'immigration disparaîtront peu à peu, jusqu'à n'être que les souvenirs d'une culture éteinte. Durham, dans sa tombe, jubilera: les francophones enfin auront été assimilés sans qu'il ait été nécessaire pour autant de lever le

petit doigt, des Québécois se chargeant de ce travail fructueux.

Monsieur Bourassa, arrêtez, pendant qu'il est encore temps, ce processus impitoyable pour vos concitoyens. Ne signez pas maintenant! Retardez l'accord! Consultez les Québécois! Cinq jours de commission parlementaire ne sont pas suffisants pour comprendre toutes les implications d'un tel accord, surtout que vous nous refusez tous les textes juridiques. Ce pays est aussi le nôtre et nous l'aimons!

Pensez aux jeunes qui pourraient être anéantis par le "Canadian Quebec" que vous leur préparez. Etre en dehors de la Constitution canadienne, présentement, ne nuit pas au Québec et gêne passablement les autres provinces et le Fédéral qui n'osent prendre des décisions majeures sans l'accord des Québécois, décisions qu'ils prendront en toute légitimité, une fois l'accord signé.

La hâte et l'impatience sont mauvaises conseillères. Le mystère qui entoure la teneur des textes juridiques ne présage rien qui vaille. La vérité, la clarté, la sage lenteur et la consultation populaire sont essentielles pour décider de l'avenir de tout un peuple. "Qui va piano, va sano".

Espérant que vous saurez reconnaître, en cette lettre, le signe avant-coureur d'un mouvement qui va s'amplifier, agréer, Monsieur le premier ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Huguette Hébert
Bromptonville

OPINION DES LECTEURS

Un accord de dupes

L'accord constitutionnel survenu au lac Meech en ce jeudi 30 avril 1987 n'est d'aucune valeur réelle pour le Québec. S'il en avait été autrement, le Canada anglais, logique avec lui-même, politiquement intelligent, n'y aurait jamais consenti. D'ailleurs, le Canada anglais a reçu de Brian Mulroney lui-même et de son ministre chargé de la question, Lowell Murray, l'assurance que le Québec ne recevait aucun pouvoir de plus en vertu de cet accord. C'est plutôt clair, n'est-ce pas?

En effet, cet "accord" ne comporte absolument aucune garantie sur le plan linguistique, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de plus fondamentalement et de plus vitalement important pour le Québec. Cela veut

dire que le Québec demeurerait bêtement assujéti à l'article 133 de la loi sur l'Amérique du Nord britannique, à l'article 23 de la constitution amendée de 1981 et à la charte fédérale des droits. Or, ce sont précisément ces trois textes constitutionnels fédéraux, ces carcans juridiques, qui empêchent l'évolution linguistique et politique du Québec. C'est à dessein, bien évidemment. Et c'est de cela que le Québec doit se libérer de façon définitive.

La reconnaissance du Québec comme "société distincte" ne veut rien dire; c'est de la foutaise. Seul un statut particulier (d'ailleurs inévitable) pourrait signifier quelque chose de valable pour l'instant en attendant qu'une majorité de Qué-

bécois optent finalement pour la souveraineté nationale en temps opportun.

Il faut coûte que coûte empêcher l'actuel premier ministre Robert Bourassa et son bras droit en matière constitutionnelle Gil Rémillard de signer cet accord de dupes au nom du Québec. Il faut les empêcher par tous les moyens ou presque. Face à la question constitutionnelle, l'actuel gouvernement du Québec est un gouvernement irresponsable!

Je suggère l'organisation d'une marche de tous les Québécois conscients sur le parlement du Québec.

Guy Brosseau

Ce n'est pas du vrai christianisme

M. le Chanoine Achille Larouche, pour mettre fin à notre conversation sur le terrain politique, économique et social, je regrette de vous dire que je suis un peu déçu car j'aurais espéré une discussion franche et sincère, ce qui aurait pu éclairer les lecteurs de cette rubrique, et comme plusieurs lecteurs me l'ont remarqué, que j'ai retenu moi-même, vous semblez préférer citer des demies phrases de la Bible, des textes d'encyclopédies, des psaumes choisis, enfin tout pour donner foi à votre théologie Paulinienne (tout en vous prétendant toujours représentant du Christ), vous appuyant sur les impôts, alors que Jésus commandait de ne pas payer l'impôt (Luc 22:2). Alors je respecte votre ténacité à continuer dans cette voie, et vos brebis vont continuer à mourir de faim devant la surabondance donnée par Dieu, et les désordres que vous déplorez vous-même vont continuer à s'amplifier. (...)

Cela aura prouvé au moins une chose, c'est "qu'on ne peut mettre du vin neuf dans une vieille urne". De plus, vous laissez entendre dans votre lettre du 28 avril, que vous répondez à mes questions alors que ma question primordiale, puisque nous sommes chrétiens, était de savoir le début de nos conversations "où et quand" Jésus nous commande de payer l'impôt. Ni vous ni vos confrères n'ont pu répondre, sinon par des tordages de ses paroles qui ne tiennent plus devant des fidèles

libérés par Vatican II, et éclairés; cela était bon dans les années 30, mais plus, aujourd'hui.

Je vous ferai remarquer une autre contradiction parmi tant d'autres lorsque vous citez PIE XI: "l'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, s'il procure à ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie ainsi que l'organisation sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer". Ceci est du vrai christianisme, les moyens, ce sont les biens et les services et Dieu sait qu'il y en a en quantité; la fin est que ces biens rejoignent les besoins, et pour le faire, vous suggérez du Paulinien, du socialisme, salaire familial, allocations familiales, piges dans l'assiette de tout le monde par des impôts, alors qu'il y en aurait pour tous, sans enlever à personne, si nous avions un "organisme économique sainement constitué", tel que proposé par les disciples du Major C.H. Douglas, ma marotte comme vous l'appellez, basé sur les évangiles du Christ. (...)

Enfin, la famille de 12 enfants passée à "L'Heure juste", dont vous faites mention, ne fait pas anachronisme mais vous omettez de dire que les revenus annuels du père de cette famille sont autour de cinquante mille dollars, tout comme "les plusieurs jeunes familles de 5-6 enfants" (?), vous ne nous donnez pas le pourcentage qui vi-

vent de l'assistance sociale ou des mères qui doivent quitter le foyer, à chaque jour, pour aller travailler, abandonnant aussi leurs enfants à tout vent, afin de leur procurer le nécessaire matériel. Ce qui est de la "foutaise", c'est de prétendre que cela est du vrai Christianisme. (...)

Union Solidarité
Chrétienne du Canada
Alphonse Ouellet
Président

Avis aux lecteurs

La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les éditer. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls le nom de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef.

Aubut peut jouer au Père Noël

Rendez-Vous 87 a tellement généré de revenus que son président Marcel Aubut peut se payer le luxe de remettre 500 000\$ aux gouvernements et de distribuer au moins 1\$ million à des oeuvres charitables et communautaires.

Me Aubut était fier, hier, de valser avec les millions\$, que ce soient ceux du surplus ou des retombées économiques qui s'étendent jusqu'aux États-Unis. Il peut se vanter d'avoir réalisé un événement diffusé aux quatre coins du globe sans fermer les livres dans le rouge, un succès financier qui repose sur un esprit d'équipe que Me Aubut a su maintenir tout au long de sa préparation et dans la foi de ses organisateurs.

Mais il faut bien admettre aussi qu'en pouvant dépenser 14\$ millions pour une semaine (...), Me Aubut ne pouvait manquer d'avoir le vent dans les voiles. En fait, son principal tour de force aura été d'obtenir autant d'argent et de contributions en biens et services.

Le rideau n'est pas encore tout à fait tombé sur la fête. On fait encore des efforts pour vendre des bouts de pellicules qui continueront de faire connaître Québec à des millions de téléspectateurs à travers le monde. Si bien que le président Aubut croit qu'il pourra peut-être distribuer 200 000\$ de plus. Tant

mieux pour l'industrie touristique d'ici et pour les organismes qui profiteront des revenus excédentaires.

Cependant, il ne faut pas trop miser sur le vidéo de David Foster qui chante "Love Lights the World" avec le Choeur de l'Armée rouge. Il contient tout ce qu'il faut pour séduire, sauf que la visibilité soviétique y est omniprésente avec ces magnifiques images de Moscou et ces sympathiques chanteurs d'une armée qui n'hésite pas à écraser les droits des citoyens...

D'autre part, il manquait un gros morceau dans le bilan rendu public hier: l'état des paiements de Rendez-Vous 87. Me Aubut peut légalement prétendre qu'une entreprise privée n'a pas à dévoiler publiquement ses dépenses, il n'en demeure pas moins que les pouvoirs publics lui avaient confié 4,7\$ millions en argent en plus de lui fournir des biens et services pour 1\$ million. Il aurait fait preuve de plus de transparence s'il avait produit de véritables états financiers et mieux expliqué l'évaluation des biens et services fournis par l'entreprise privée et qui représentent plus du tiers de sa participation financière.

Le président de la fête du mois de février refuse systématiquement de révéler le coût exact de chacun des items de la

programmation comme la venue des Soviétiques ou le spectacle d'ouverture, à titre d'exemple. Par contre, il affirme volontiers qu'il a fait de l'argent avec presque tout. Alors pourquoi ne pas dévoiler ces chiffres qui nous permettraient de savoir si les gouvernements avaient vraiment besoin de financer un événement à caractère foncièrement commercial quand ils diminuent les ressources financières allouées aux plus démunis?

Jaloux de son autonomie, M. Aubut impose aux organismes qui bénéficieront de sa générosité d'organiser un événement ou une collecte qui devra leur rapporter le même montant que celui consenti par Rendez-Vous 87 pour toucher le don. Il veut faire 2\$ millions avec 1\$ million, soutient-il. Au contraire, n'aurait-il pas vu là un bon moyen d'assurer sa propre visibilité pour plusieurs mois dans les domaines culturels, sportifs et de l'aide communautaire?

Finalement, Me Aubut invite l'État à ne souscrire à de tels événements que si l'entreprise privée fait sa part. Le gouvernement devra faire plus et exiger au préalable l'engagement de rendre compte publiquement du bilan financier complet.

Vianney Duchesne
Le Soleil

Les erreurs commises au nom du président américain dans l'affaire iranienne

'La responsabilité doit revenir à Reagan'

— le président d'une commission d'enquête

WASHINGTON (AFP) — Le président de la commission d'enquête de la Chambre des représentants sur l'affaire iranienne, M. Lee Hamilton, a estimé hier que le président Ronald Reagan devait en fin de compte assumer la responsabilité de sa politique et des erreurs commises en son nom.

Dressant le bilan de quatre jours de déposition de M. Robert McFarlane sur les ventes d'armes à l'Iran et les détournements de fonds au profit des rebelles nicaraguayens, M. Hamilton a déclaré que l'ancien conseiller présidentiel pour la sécurité nationale "parlait au nom du

président et la responsabilité doit lui revenir, tout autant qu'à vous".

"Vous ne pouvez (...) prendre la responsabilité des erreurs commises, aussi admirables que cela soit, et du coup absoudre le président", a souligné M. Hamilton à l'adresse de M. McFarlane.

Pour sa part, le président de la commission du Sénat, M. Daniel Inouye, a estimé que cette déposition montrait que "le président était beaucoup plus au courant (de ces opérations) qu'il ne le semblait auparavant".

D'autre part, démentant un article du Washington Post, M. McFarlane a indiqué qu'il ne se souvenait pas avoir rencontré le roi Fahd d'Arabie Saoudite pour solliciter une contribution financière au profit des contras, les rebelles combat-

tant le gouvernement du Nicaragua.

"Je ne crois pas que nous ayons eu une rencontre là", a-t-il dit en évoquant les informations selon lesquelles il se serait entretenu avec le roi Fahd à la résidence de l'ambassadeur d'Arabie Saoudite à Washington en 1985, époque à laquelle l'aide américaine aux contras était interdite par le Congrès. Ces informations du Washington Post ont été corroborées jeudi par une source proche des Saoudiens.

M. Reagan avait reconnu mercredi qu'il avait remercié le souverain saoudien pour l'aide financière donnée aux contras mais avait démenti avoir sollicité cette

M. McFarlane a également affirmé que si le président Reagan soulignait fréquemment que les États-Unis devaient rester fidèles à leur tradition d'aide aux "combattants de la liberté", "cela ne signifiait pas qu'il avait souhaité ou autorisé que ce soit à entreprendre une quelconque activité illégale" en faveur des contras.

L'ancien conseiller présidentiel a indiqué que le président Reagan lui avait téléphoné après sa déposition de mardi pour lui dire "qu'il avait regardé les auditions (des commissions d'enquête) et qu'il pensait qu'elles avaient jeté plus de lumière sur ce problème que tous les précédents efforts réunis".

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a indiqué que M. Reagan avait appelé son ancien collaborateur pour lui dire "qu'il faisait un bon travail" durant les auditions du Congrès.



Robert McFarlane

assistance. Selon les membres du Congrès, l'aide saoudienne s'est élevée à \$32,5 millions US en 1984 et 1985.

La Maison Blanche a pour sa part réaffirmé jeudi qu'il était "légal" de solliciter des fonds de pays tiers pour aider les contras lorsque l'amendement Boland interdisait au gouvernement américain de le faire lui-même. Le porte-parole de la Maison Blanche a cependant souligné que cela ne signifiait pas pour autant qu'une quelconque sollicitation avait eu lieu, ajoutant que le président Reagan "n'était pas au courant d'une quelconque demande d'aide de la part de ses collaborateurs".

CORRECTIONS

Cahier

"Vente objectif été chez Eaton", encarté dans La Tribune du mercredi 13 mai 1987.

Page 24 B: Estua professionnelle: non offerte à Sherbrooke.

Page 18 E à S: Non offert à Sherbrooke.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient.

EATON

22799

Plusieurs pays condamnent le coup d'Etat survenu aux Iles Fidji

SUVA, Fidji (AFP) — Un group de militaires a renversé, jeudi dans le Pacifique-Sud, le gouvernement démocratique des Iles Fidji, dont l'avènement avait suscité l'hostilité des Mélanésiens en raison de la présence majoritaire de ministres d'origine indienne.

Le gouverneur général de ce territoire du Commonwealth s'est opposé aux auteurs du coup d'Etat, menés par le lieutenant-colonel Sitiveni Rabuka, et chacun a revendiqué la légitimité du pouvoir. Le gouverneur se trouvait toutefois, en sa résidence, sous surveillance de l'armée qui affirmait vouloir assurer sa protection.

Les membres du gouvernement ont été arrêtés par les insoumis, mais, selon des informations confirmées par Washington, le coup d'Etat s'est produit sans effusion de sang. Les putschistes ont formé un gouvernement provisoire.

La Grande-Bretagne, tout comme le secrétaire-général du Commonwealth, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et plusieurs petits Etats du Pacifique-Sud ont condamné le coup d'Etat. La France a exprimé sa "préoccupation".

Jeudi, à 10h00 (mercredi 18h00 HAE), le lt-colonel Rabuka, 38 ans, numéro trois dans la hiérarchie militaire, a fait irruption au Parlement à la tête d'un détachement de 10 soldats, le visage caché par un masque à gaz.

Le premier ministre travailliste, M. Timoci Bavadra, 52 ans, ancien dirigeant syndical, et 27 ministres ont été entraînés hors du bâtiment, et emmenés en camion militaire dans une caserne



Le lieutenant-colonel Sitiveni Rabuka, selon une photo d'archives remontant à 1980.

de la banlieue de Suva, capitale de l'archipel. Selon une source informée, ils pourraient être tous transférés à la résidence du premier ministre, le chef des putschistes ayant demandé à Mme Bavadra si elle pouvait les héberger.

Gouvernement intérimaire

Le lt-colonel Rabuka a annoncé à la radio la formation d'un gouvernement intérimaire, sous sa direction, qui est pratiquement exclusivement formé de Mélanésiens. Le lt-colonel s'est également arrogé le portefeuille de l'Intérieur. M. Ratu Mara, qui fut premier ministre 17 ans durant, jusqu'aux élections du mois dernier, y est nommé aux Affaires étrangères.

Après avoir le lt-colonel avait indiqué que ce gouvernement gèrerait les affaires courantes jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Il a suspendu la Constitution de l'archipel, indépendamment depuis le 10 octobre 1970.

Le lieutenant-colonel a aussi pris le commandement des forces armées, qui comptent 2.600 hommes, après en avoir suspendu le commandant, le général Epeli Nailatikau (qui se trouvait en Australie et a immédiatement regagné son pays), et le chef d'état-major, le lt-colonel Jim Sanday.

La protection des milliers de touristes présents dans ce petit paradis, de quelque 300 îles, est "la priorité des priorités" ont affirmé les autorités, qui ont estimé qu'ils ne devaient pas être affectés par le coup d'Etat.

Portrait féroce de Barbie tracé par un ex-ministre bolivien

LYON (AFP) — Le procès de Klaus Barbie, ancien chef de la Gestapo de Lyon (centre-est de la France), se déroulant désormais en l'absence de l'accusé, s'est poursuivi jeudi par le témoignage de M. Gustavo Sanchez, ancien ministre bolivien de l'Intérieur et a donné lieu à un incident d'audience, la défense

ayant dénoncé une entorse aux règles de procédure.

M. Sanchez, "l'homme aux 5.000 dollars", comme l'appelle M. Jacques Vergès, avocat de Barbie, qui accuse l'ancien ministre bolivien d'avoir perçu cette somme pour participer à une tentative d'enlèvement de son client - a tracé de l'ac-

cusé un portrait féroce, le décrivant comme "pire danger pour la démocratie" en Bolivie.

Selon l'ex-ministre de l'Intérieur, c'est grâce à Barbie, qui se faisait appeler Altamann, que le général Barrientos a réussi son coup d'Etat dans les années 60. De même,

après avoir aidé à la conquête du pouvoir par le général Hugo Banzer en 1970, Barbie a créé des camps de concentration et des centres de torture en Bolivie. "Jusqu'en 1979, Barbie a été responsable d'une très longue succession de crimes et de tortures" a-t-il déclaré.

M. Sanchez a affirmé que Barbie "préparait une nouvelle guerre en Bolivie". La protection des forces armées lui a permis de masquer ses crimes, a-t-il ajouté, en l'accusant d'avoir notamment tué le leader socialiste Quiroga.

Il a ensuite évoqué les "fiançailles de la mort", le groupe terroriste para-militaire créé par Barbie, qui se serait adjoint des trafiquants de drogue.

A la fin de ce témoignage, l'un des avocats des plaignants a montré à M. Sanchez les photocopies de deux documents en lui demandant de les authentifier, ce que l'ancien ministre bolivien a fait. Il s'agit d'une part d'un

contrat liant Barbie aux services de renseignements boliviens, d'autre part, d'une lettre écrite à son ami Alvaro Castro à la suite du rejet de la demande d'extradition française de 1972. Dans cette lettre, Barbie écrit: "C'est un échec pour les juifs et l'ambassade de France".

Me Vergès a alors bondi, s'étonnant que ces deux documents n'aient pas été versés au dossier, contrairement à toutes les règles de procédure. "Cette lettre, d'où vient-elle?", a-t-il demandé. Si elle a été saisie, où est le procès-verbal? Lyon n'est pas une succursale de la Paz".

L'avocat adverse s'est alors lancé dans une diatribe que le président a vainement tenté d'interrompre. Ne parvenant pas à se faire obéir, le magistrat a finalement suspendu l'audience pour quelques minutes.

A la reprise, la sérénité prévalait à nouveau, et Me Vergès a pu avoir communi-

cation des pièces en litige avant de procéder à l'interrogatoire du témoin.

LOUEZ DE TOUT
569-9548
LOCATION MARTINEAU
Vente des produits Honda et Lawn-Boy
2456, rue King ouest 20147x

PRIX KAWASAKI

3 semaines!
Du 15 mai au 6 juin 87.
Comparez une Kz 550cc 2250 et 20 autres modèles en magasin. Venez les voir et participez au Concours Super Moto Kawasaki

Vendeur KAWASAKI, TOURISME, SPORT, MOTO-CROSS
et les incomparables 4 roues BAYOU du 15 mars au 15 avril 1987.
Service après-vente inégalable. Venez nous voir.

Chez ANGEL MECANO 3191 King est. Fleurimont 565-0188

Waldheim innocenté par trois experts autrichiens

VIENNE (AFP) — "Il n'y a aucune indication pour une participation du président Waldheim à des mesures de représailles contre des maquisards ou contre des juifs, des prisonniers de guerre ou des déserteurs," précise un communiqué publié hier soir à Vienne à l'issue d'un séjour à Belgrade de trois experts autrichiens d'histoire militaire.

Le communiqué est signé par les trois experts - M. Felix Ermacora, député conservateur et professeur d'université de droit international, M. Kurt Peball, directeur des

Archives nationales et M. Manfred Rauchensteiner, historien militaire - qui affirment avoir bénéficié du plein appui des autorités de Belgrade pour consulter des archives.

Selon ces experts qui ont présenté jeudi soir un rapport faisant le point de leurs travaux au chancelier Franz Vranitzky, aucun document n'a pu être trouvé prouvant que M. Waldheim aurait eu, aux postes qu'il avait occupés, "le pouvoir de donner des ordres".

La délégation autrichienne a séjourné du 12 au 14 mai à Belgrade et a examiné quelque 10.000 documents copiés sur microfilms et environ 2.500 dossiers originaux.

Europe: "l'option zéro" rendrait nécessaire le recours à d'autres armes

STAVANGER, Norvège (AFP) — Les ministres de la Défense de l'OTAN ont été avertis hier par leurs chefs militaires que toute "option zéro" sur les missiles intermédiaires nucléaires en Europe rendrait nécessaire le recours à d'autres systèmes d'armes, a-t-on appris de sources alliées.

L'objectif qui se dégage de la réunion du "groupe de planification nucléaire" de l'OTAN à Stavanger, en Norvège, est de sauvegarder les possibilités d'un accord avec l'URSS que tous les Alliés souhaitent, tout en maintenant une dissuasion nucléaire à longue portée suffisante à l'encontre des forces soviétiques.

Le débat reste cependant ouvert sur l'opportunité d'étendre les retraits aux missiles dits de plus courte portée (SRINF, 500 à 1.000 km), le ministre ouest-allemand de la Défense Manfred Woerner, comme le commandant en chef des forces alliées en Europe, le général Bernard Rogers, y étant plutôt hostiles.

Le secrétaire américain à la Défense Caspar Weinberger, indiquant de source sûre, a réaffirmé que les États-Unis étaient favorables à une option zéro - si possible totale, en tous cas en Europe - sur les missiles de longue portée (LRINF) comme les SS-20 soviétiques et les Pershing américains.

L'Egypte rompt ses relations avec l'Iran

LE CAIRE (Reuters) — L'Egypte a annoncé officiellement jeudi la rupture de ses relations avec l'Iran, tandis que les autorités policières faisaient état de l'arrestation de 37 intégristes musulmans membres d'un groupe prétendument fondé par Téhéran.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères indique que l'Egypte a fermé la section d'intérêts iranienne au Caire, expulsant le diplomate iranien et rappelant l'uni-

que diplomate égyptien en poste à Téhéran.

"La décision d'expulser la mission iranienne résulte d'actions incompatibles avec les protocoles diplomatiques, et qui violent les accords de Vienne relatifs aux activités diplomatiques", indique le communiqué, qui ne donne pas d'autres détails.

Selon les autorités policières, le groupe auquel appartenissent les musulmans arrêtés envisageait d'assassiner de hauts responsables égyptiens.

Rumeurs de tentative de coup d'Etat en Syrie

PARIS (AFP) — Les informations de sources diplomatiques arabes à Paris selon lesquelles une tentative de coup d'Etat aurait eu lieu dimanche dernier en Syrie surviennent alors que ce pays traverse une phase délicate, tant sur le plan politique qu'économique.

Selon ces sources, le putsch visant à renverser le président Hafez al Assad, au pouvoir depuis 1970, aurait été préparé par près de 80 pilotes d'une caserne située au nord de Damas, dont 40 auraient déjà été exécutés. Dans les milieux bien informés, on relève que la quasi-totalité des pilotes syriens font partie de la communauté alaouite, qui détient les principaux leviers de commande du pays et dont est issu le chef de l'Etat.

Le sévère contrôle de l'information qui règne à Damas n'a permis d'avoir aucune confirmation de la tentative de coup d'Etat. Si elle était confirmée, cela signifierait que la lutte interne s'est exacerbée parallèlement aux nouvelles données qui se dessinent dans la région.

MISE AU POINT

Dans la circulaire "Jours du Québec" en vigueur jusqu'au 16 mai, insérée dans La Tribune du 12 mai, à la page 4, le pantalon "Darama" offert à 24,99\$ n'est pas disponible dans le vert.

Nous nous excusons de ce contretemps.

SEARS

22345

EN DEMONSTRATION SAMEDI, 9 MAI
(En cas de pluie, remis au 16 mai)

ENEZ VOIR TOUTES LES NOUVEAUTES EN ROTISSERIE B.B.Q.: PANIERS A POULET, COTES LEVEES, PLAQUES A CUISSON, ETC.

Sunbeam

VENTE DE B.B.Q. AU GAZ PROPANE

Sun 476 \$197⁹⁵

- 2 brûleurs en acier inoxydable
- 40.000 B.T.U.
- 504 po.ca.
- grille de porcelaine
- allumeur automatique

GARANTIE
2 ans pièces et main-d'œuvre sur le brûleur
3 ans sur les brûleurs
5 ans sur le boîtier

Grilles de fonte disponibles

Sun 486 \$334⁹⁵

- 2 brûleurs acier inoxydable
- 40.000 B.T.U. • 504 po.ca.
- Grilles de porcelaine
- hublot pratique en verre
- Allumeur automatique
- 4 tablettes

INCLUS
DANS LE PRIX DU MODELE 486
• réservoir 20 lb • jeu de brochettes (6)
• rotisserie électrique • large housse (longue)
• jeu d'ustensiles (3), acier inoxydable • brosse

SERVICE SUR PLACE

Le seul dépositaire Sunbeam à Sherbrooke

Centre de Service M.S. inc. Oster PHILIPS

Vente et réparation de petits appareils électriques

843, rue King Ouest. Près du boul. Queen (819) 569-7406 — 564-8644

30%

de réduction

sur:

IMPERMEABLES

**LOT DE
COSTUMES**

**LOT
D'ENSEMBLE
TRICOT**



Classique
inc.

Catherine

235 King ouest, Sherbrooke, 819-567-8545



Tourelles

**3025 King o.,
Sherbrooke,
819-822-0795**

Sherbrooke riche d'un passé unique

par Gilles DALLAIRE

A Sherbrooke, on met résolument le cap sur l'avenir, conscient qu'on est que c'est aujourd'hui qu'on doit préparer demain, mais sans renier hier pour autant.

Un hier d'une rare richesse dont aujourd'hui est le reflet car peu de villes peuvent se targuer d'avoir, aussi bien que la métropole de l'Estrie, compris, en l'adaptant au présent, la leçon du passé.

Sherbrooke, c'est un monde en raccourci, monde où sont nés, ont grandi et se sont affirmés des hommes et des femmes différents des hommes et des femmes qui vivent dans les autres villes québécoises de même

importance car ils ont assimilé les influences qu'ils ont subies, acaparant ce qu'ils y trouvaient de meilleur et rejetant ce qu'ils y trouvaient de médiocre.

Influence des Loyalistes américains qui, il y a tout près de deux siècles, se sont établis au confluent de la rivière St-François et de la rivière Magog et ont découpé à même la forêt un empire à la taille

de leur ambition. Influence encore visible dans le style architectural des maisons du quartier nord très proche du style architectural de la Nouvelle-Angleterre.

Influence des Québécois venus du bassin de la rivière Richelieu, du bassin de la rivière Chaudière et même des seigneuries de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, gens débrouillards, insensibles à la

fatigue, au cœur sur la main. Influence des Irlandais et des Écossais chassés par la famine pour qui Sherbrooke a

plique Christine Beaudoin, coordonnatrice des activités de l'organisme.

Un intérêt fouetté par le nombre et la di-

bre viennent des États-Unis pour les consulter, révèle Christine Beaudoin qui souligne que, cette année, l'organisme souhaite attirer l'attention du public sur l'architecture du quartier nord.

Par une exposition révélant, à l'aide de photographies, un aspect particulier de l'architecture de chacune des 10 résidences, éri-

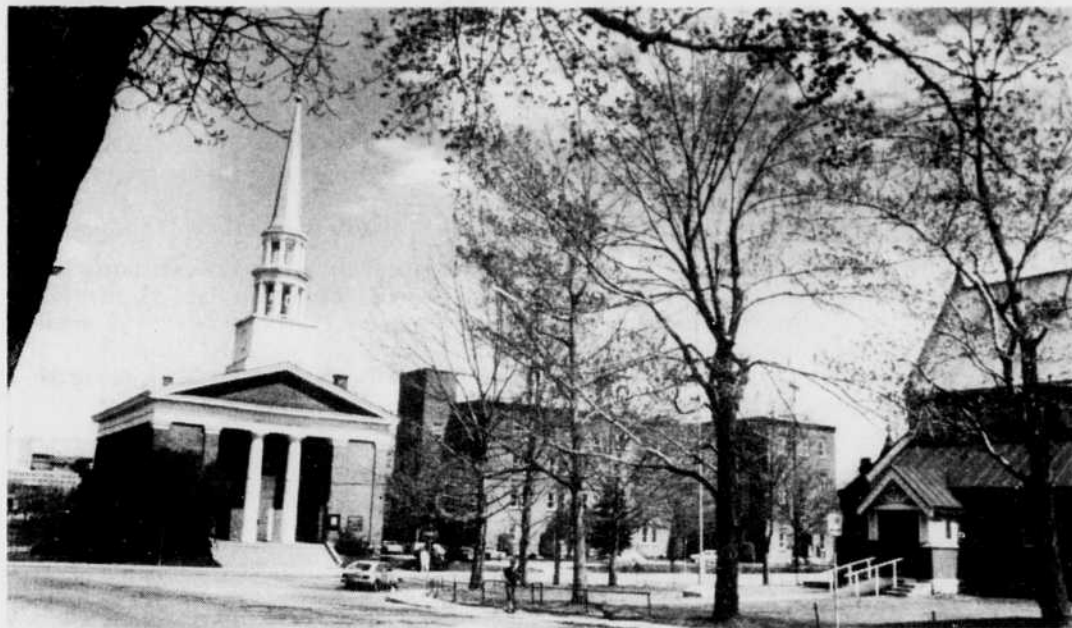
gées vers la fin du siècle dernier, qui ont fait l'objet de son choix.

En mettant aussi, à compter du mois prochain, un document enregistré sur cassette à la disposition des personnes désireuses de connaître la petite histoire du quartier et des gens qui l'habitaient voilà 100 ans.

Deux versions de ce document seront dis-

ponibles: une version pour les personnes désireuses de visiter le quartier à pied et une version pour les automobilistes qui, elle, englobera le Sherbrooke du tournant du siècle, d'expliquer Christine Beaudoin.

Une promenade qui, qu'elle soit faite à pied ou en voiture, sera, à coup sûr, fort enrichissante.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Le style architectural des immeubles des vieux quartiers de Sherbrooke témoigne des influences qui ont fait de la métro-

pole de l'Estrie une ville qui n'est semblable à aucune autre ville québécoise de même importance.

En bref

• Fibrose kystique: campagne en cours jusqu'au 30 mai

SHERBROOKE — L'Association québécoise de la fibrose kystique tient sa campagne annuelle de souscription du 15 au 30 mai.

La levée de fonds, qui se déroule sous la présidence d'honneur de Pierre Lortie, président du conseil et chef de la direction chez Provigo, doit procurer des fonds aux chercheurs.

Même si c'est au Canada que l'espérance de vie est la plus grande pour les personnes atteintes de fibrose kystique, il reste toujours d'importants défis à relever. Les statistiques parlent d'elles-mêmes: aujourd'hui, un enfant qui naît atteint de cette maladie a 80 pour cent de chances de vivre jusqu'à 25 ans, peut-être jusqu'à 30 ans.

Les fonds recueillis lors des campagnes de financement ont permis, entre autres, d'ouvrir une trentaine de cliniques d'un bout à l'autre du pays. Ces centres permettent de rendre accessibles les traitements aux personnes atteintes.

Malgré les progrès de la médecine, il est en-

core impossible d'enrayer le mal à sa source et il reste beaucoup à faire pour percer le "mystère" qui entoure toujours les origines de cette maladie inévitablement fatale.

Selon les chercheurs, un Canadien sur 20 est porteur du gène de la fibrose kystique, souvent sans le savoir. Il n'existe aucun moyen d'identifier ces personnes.

La caractéristique surnoise de la maladie vient justement du fait qu'un porteur ou une porteuse risque d'engendrer un enfant atteint de fibrose kystique, sans que l'on ait soupçonné la présence de la maladie chez les parents.

• La douane et les passeports

Le comité de citoyens d'Ascot Corner pour la prévention du crime présentera une conférence de M. Richard Pelchat portant sur la douane et les passeports, à Notre-Dame-Auxiliatrice, d'Ascot Corner, le mercredi 20 mai à 19h30.

• Trois premiers prix

SHERBROOKE (MR) — Les trois premiers prix du concours d'affiches lancé par le Conseil québécois du commerce au détail ont été remportés par des élèves du Collège de Sherbrooke.

Linda Rousseau, de Gould, a en effet remporté le premier prix. L'équipe de Diane Deslauriers et Manon Ver-ville, respectivement de Granby et d'Arthabaska, a remporté le deuxième prix. Le troisième prix a été remporté par l'équipe d'Elise Forcier et Elaine Quenneville, de Sherbrooke.

Le Conseil québécois du commerce de détail a organisé ce concours

pour encourager les jeunes graphistes du Québec et trouver une nouvelle affiche pour sa campagne annuelle de prévention du vol à l'étalage "Piquer, c'est voler".

Le Conseil représente les détaillants du Québec, qui sont responsables d'environ 70 pour cent des ventes de détail.

**MARTINEAU
ABATTAGE
D'ARBRES**
• Arrosage d'arbres
• Contrôle insectes et
maladies
• Débranchage mécanique
565-0303
22286

Du 14 au 22 mai.

GRANDE VENTE

TISSUS EN STOCK **25%**

DENTELLES TISSUS COUVRE-LITS SUR COMMANDE 10 à 20%	STORES HORIZONTAUX ET VERTICAUX 40 à 45% DE RABAIS
---	---

**Draperies
Lehoux**
564-1772
983 Galt
ouest
Sherbrooke

Par curiosité et intérêt

"C'est généralement la curiosité qui est à l'origine du premier contact que visiteurs et touristes ont avec la Société d'histoire des Cantons de l'Est mais c'est par intérêt pour le passé qu'on maintient ce contact", ex-

Christine Beaudoin

chacune à sa manière, évoquent un mode de vie révolu, de cartes topographiques très rares, d'ouvrages historiques, d'études sociologiques, de journaux ou de relations d'événements.

"Les documents conservés par la Société d'histoire des Cantons de l'Est sont une véritable mine d'or non seulement pour les personnes ayant des attaches en Estrie mais aussi pour les chercheurs dont bon nom-

CARITAS
à votre service
depuis 30 ans.

22130

Les Puces
GRANDES FOURCHES

MARCHÉ AUX PUCES

**OUVERTURE
SAMEDI ET
DIMANCHE
LES
16 ET 17 MAI
de 9h a.m. à 5h p.m.**

50 Grandes Fourches, Sherbrooke,
entre Terminus Voyageur et
Les Promenades Grandes Fourches.

21424x

**HÔTEL
LE BARON**

La salle à manger
LE CHEVALIER

Tout le mois de mai nous
vous offrons une promotion
vraiment digne d'une
Grande Salle à Manger

Salade César
Potage
Médallions de Filet de bœuf
aux deux sauces
Choix de légumes
Bavarois glacé au coulis
de framboise
Café

Pour seulement
11,95\$
Servi de 17h à 23h du lundi
au vendredi avec la musique
de Camille Robert

Elegant &
Séduisant

1200 ouest, rue King, Sherbrooke, Qué.
Réservations: (819) 567-3941

22360x

ACHETEZ
DIRECTEMENT DU **MANUFACTURIER**

**SPECIAUX
DE MAI**

STORES VERTICAUX
Tissu "Regency"
pour porte patio
à partir de **99⁹⁵**
75"x84" Valence incluse

STORES VERTICAUX
en P.V.C.
pour porte patio 75"x84" **59⁹⁵**

**STORES HORIZONTAUX
EN ALUMINIUM**
RABAIS DE **40%**

ALUMINIUM
75" x 84"
(porte patio)
Choix de 20 couleurs
\$139 valence
incluse

STORES VERTICAUX
— Vinye Rabais de **60%**
— Aluminium Rabais de **50%**
— Tissu Rabais de **30% à 70%**

Nous fabriquons nos stores (pas d'intermédiaire)

ATELIER DU STORE inc.
Manufacturier de stores verticaux
133, rue Alexandre, Sherbrooke — 562-2109

18377x

**Réunification de soi
et son énergie**
Série de 4 rencontres-conférences

animée par
**Richard et Joceline
Maurice**

Sherbrooke
Motel La Réserve
19h30
19-26 mai
2-9 juin

Info.: Micheline 563-2848
après 18h00

22883x

La vie dans les Cantons



(Photo La Tribune par Christian Landry)

2,600 \$ pour un voyage-échange France-Québec

Une subvention de 2,600 \$ a été remise aux "Jeunes explorateurs" de Waterville pour financer leur voyage-échange France-Québec. Sur la photo: Denise Dumont et Suzanne Bernard, responsables du groupe, Maëcha Nault et Robert Gagné, directeur de l'école élémen-

taire de Waterville qui reçoit le chèque des mains de la députée-ministre du comté de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay. Également sur la photo: Annie Letendre et Alice Gwyn.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Nouveaux locaux pour le Conseil de la culture

Le Conseil de la culture de l'Estrie inaugurerait récemment ses nouveaux locaux à l'angle King et Belvédère, dans l'édifice Andrew-Paton, à Sherbrooke. Participaient aux réjouissances, de gauche à droite, France Denis, agente d'information, Réjean Côté, agent de dévelop-

pement, Francine Labrosse, représentante des Métiers d'art des Cantons de l'Est, Louise Davis et Marielle Laforce, respectivement présidente et directrice générale du Conseil de la culture et Christiane St-Jacques Daif, secrétaire de direction.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Grande amicale à l'Hospice du Sacré-Coeur

Près de 200 personnes ont pris part à la Grande amicale des anciens et anciennes pensionnaires, garçons et filles, de l'Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke. Sur la photo, dans l'ordre habituel, Gilles Ouellette, anima-

teur, Mme J. Beauchesne, pensionnaire en 1918, soeur St-Liboire, soeur Carpentier, soeur Robert, ainsi que Mme Cécile Dubreuil, organisatrice de la soirée.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Un nouvel exécutif à la Société d'arthrite

La Société d'arthrite s'est dotée d'un nouveau comité exécutif. Il est composé, de gauche à droite, à l'avant, de Gilles Paré, agent de développement, Lise C. Dion, vice-présidente, Lucille Adam, agent de développement, Chris-

tian Côté, président, Jean-P. Branchaud, directeur exécutif; à l'arrière, de Me Raynald Fréchette, vice-président, et Normand C. Brien, secrétaire-trésorier.



Gagnantes en art oratoire

Chantal Fredette, de Richmond (à gauche), a remporté les honneurs de la finale inter-zone du concours d'art oratoire tenu par les clubs Optimiste. La représentante du club de Richmond-Melbourne-Cleveland a affronté 13 concurrents. Par ailleurs, le Club Optimiste de St-Élie d'Orford est fier de souligner la performance de sa représentante, Stéphanie Allard. La finale du concours "L'art de s'exprimer" s'est tenue à Asbestos.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Épreuve sportive de sensibilisation

Dans le cadre de ses activités sportives de sensibilisation, le groupe Pro-Amitié, regroupant des personnes handicapées de la région, a disputé une rencontre de basketball en fauteuil roulant avec des membres du conseil municipal d'Ascot. Au centre, à la mise au jeu: Marcel Cyr, représentant de la Corporation municipale d'Ascot, et Sylvie Godbout, représentante du groupe Pro-Amitié.



(Photo La Tribune par Christian Caron)

100 ans bien sonnés

Les bénéficiaires du Foyer Boiscastel de Coaticook ont fêté en grande pompe les 100 ans de leur consœur Corrine Beloin. Mme Beloin, radiuse à cette occasion, pose ici en compagnie du maire de Coaticook, André Langevin, du directeur général du foyer, Jean Nil Drolet et du député de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin.



Au 3e Festival de l'érable

Le troisième Festival de l'érable de la région de l'Estrie a permis de souligner l'excellence du travail de certains producteurs. Ainsi, M. Robert E.A. Bennett a obtenu le premier prix dans la catégorie "sucre granulé"; Yvon Allaire a mérité la première place dans la catégorie "sirop d'érable" et Elmore Barter (extrême droite) a pris la première place dans les catégories "sucre mou" et "beurre d'érable", en plus de décrocher le titre de Sucrier émérite.



Aide financière substantielle

Une aide financière substantielle de la compagnie Seagram a rendu possible la présentation d'un des concerts donnés par l'Orchestre symphonique de Sherbrooke au cours de la dernière saison musicale. M. Jean-Marc Guillemette, directeur régional de Seagram Québec, a remis le chèque au président de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke, M. Jean-Pierre Bertrand.



(Photo La Tribune par Maxime Doyon)

Le premier numéro...

Des bénévoles en charge du journal communautaire des Villes frontalières posent avec le premier numéro distribué à 1,700 exemplaires. On aperçoit Marie-Claire Belleville de Beebe, Mariette Roy de Rock Island, Denise Bergeron de Beebe, Mario Scallon de Stanstead le président fondateur, Jeannine Ledoux de Rock Island et Thérèse Gagnon de Beebe.

La vie dans les Cantons



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Parade des dix sous

C'est du 17 au 23 mai que se déroule la "parade des dix sous", la campagne de financement de la Légion canadienne à Sherbrooke. En divers points de la ville, des boîtes de dons seront accessibles et les cadets visiteront les résidences pendant la journée du 23 mai. Sur la photo: Guy O'Malley, prés. de la Légion canadienne; le maire Jean Paul Pelletier; William Buck et Marius Aubé, tous deux co-prés. de la campagne de financement.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Fête des bénéficiaires

Des bénéficiaires de la Place Victoria, à Magog, ont récemment profité d'une fête en leur honneur. Il s'agit de William Bruyère (à gauche) qui fête ses 87 ans ce mois-ci, d'Emilia Rodrique, 82 ans, désignée comme étant la mère de l'année à la Place Victoria (au centre), et de Irène Giguère, qui célèbre ses 77 ans en mai. À l'arrière, les bénévoles Joseph Roy et Jean-Claude Morin qui agrémentent la fête avec un peu de musique.

Dirigeants d'entreprises honorés

Dans le cadre de la Semaine de l'Entreprise, trois dirigeants d'entreprises de Coaticook ont été honorés. Il s'agit de Gaétan Ouimette, de la Coop agricole; Maryse Siros, du Publigraphe et Richard Wark, de la compagnie Neidner. Ils sont ici entourés de Henri Gérin, prés. de la Corporation et Denis Bernier, du MIC.



(Photo La Tribune par Christian Caron)

Carnet communautaire

Le club d'âge d'or Les braves amis de l'Assomption invite la population à une soirée de danse, le samedi 16 mai, à 20 h 30, à la salle de l'église située au 601 de la rue St-Michel.

Notes d'histoire

Né à St-David-de-Lévis en 1908, il a complété à l'école St. Patrick de Sherbrooke des études en commerce entreprises au Collège de Lévis. Il a fait carrière comme courtier d'assurances mais c'est surtout le travail bénévole qu'il a accompli dans le domaine sportif et dans le domaine communautaire qui l'a fait connaître. Il a notamment été le représentant des Cantons de l'Est au sein de l'Association de hockey mineur du Québec dont il a été le vice-président, un des fondateurs de la Petite ligue de baseball de Sherbrooke, président de l'amicale des anciens de l'école St. Patrick et un des fondateurs du camp d'été que cet organisme a ouvert à l'intention des jeunes. Joueur de hockey, de crosse, de tennis et de football de talent, il a été, durant deux ans, responsable de la levée de fonds de Caritas-Sherbrooke dans le milieu anglophone. Retraité mais encore très actif, il vit à Sherbrooke.

Réponse à la question de jeudi: Arthur Bouchard.



Soyez juge
Par Me André Collard

Délais de poursuite

en collaboration avec Me MICHELINE PLANTE.

Vous voulez poursuivre quelqu'un en responsabilité; avez-vous des délais pour prendre action?

FAITS:

Les faits soumis au tribunal sont les suivants:
Une dame a subi des blessures importantes en escaladant une montagne. Elle prenait des cours d'escalade. L'accident s'est produit lors d'une leçon. Elle prétend que l'école est responsable des dommages qu'elle a subis.
Une action en dommages-intérêts est prise le 9 juin 1975 alors que l'accident est survenu le 8 juin 1974.

QUESTION:

Pensez-vous que la dame a attendu trop longtemps avant de prendre action?

DÉCISION:

L'action n'est pas recevable au motif que l'action est prescrite.

MOTIFS:

Le code civil édicte que l'action se prescrit par un an dans les cas de blessures corporelles. Cela signifie que lorsqu'on peut poursuivre en responsabilité quelqu'un pour des dommages corporels, nous devons intenter notre action dans un délai d'un an.

Si on dépasse le délai prévu par le législateur, notre droit d'action est éteint, nous ne pouvons plus prendre action. Un retard d'une journée est suffisant.

Dans le cas soumis, l'accident est survenu le 8 juin 1974 et l'action fut prise le 9 juin 1975. C'était trop tard. La dame avait jusqu'au 8 juin 1975 pour prendre son action.

Pour obtenir copie de ce jugement, veuillez en faire la demande à: Centre Communautaire Juridique de l'Estrie
a/s: Denise Bachand
225 rue King ouest, bur. 234
Sherbrooke (Québec)
J1H 1P8

La Tribune salue



Lise Duval-Gendron, préposée aux annonces commerciales, qui compte aujourd'hui 15 années de service à La Tribune.

Ephémérides

Vendredi 15 mai 1987, 135^e jour de l'année.

Fêtes à souhaiter: Denise (martyre en Asie mineure 251), Victorin.

Anniversaires historiques:

1986 — Le pilote italien Elio de Angelis succombe à la suite d'un accident sur le circuit automobile du Castellet.

1985 — Une quarantaine de Tamouls sont massacrés au Sri Lanka, au lendemain d'une attaque de séparatistes tamouls contre une foule bouddhiste, qui a fait au moins 145 morts.

1940 — Les Pays-Bas, envahis par les Allemands, capitulent.

1924 — Le Congrès américain vote une loi instituant des quotas d'immigration, selon les nationalités.

1917 — Le général Pétain remplace le général Nivelle comme commandant en chef français.

1889 — Inauguration de la Tour Eiffel.

1767 — Gènes vend la Corse à la France.

1571 — La ville de Moscou est incendiée par les Tartares.

1536 — Anne Boleyn et son frère, Lord Rochford, sont déclarés coupables d'adultère et d'inceste par la Haute Cour d'Angleterre.

Ils sont nés un 15 mai:

— Le physicien français Pierre Curie (1859-1906)

— L'actrice française Arletty (Léonie Bathiat) (1898)

— L'acteur d'origine anglaise James Mason (1909)

— L'actrice française Mireille Darc (1938).

PENSÉE DU JOUR:

Il est plus facile de légaliser certaines choses que de les légitimer.

Entreprise honorée

La Ville de Bromptonville a rendu hommage à la compagnie "Les Estampages I.S.E." pour la distinction qu'elle a reçue de la Chambre de commerce de Sherbrooke, Reconnaissance-Estrie, dans la catégorie des

petites et moyennes entreprises. De gauche à droite, Mario Beaudoin, commissaire industriel; Clément Nault, maire; Jackson noble, président de la firme et Dave Noble, vice-président.

AUBAINES

CHOC

EATON

Pantalon à plis
lavable, signé Pierre
Cardin
pour hommes

Une offre super! Pantalon d'été en polyester et coton. Confection canadienne de qualité, caractérisée par le souci du détail propre à Pierre Cardin: plis devant, ceinture tissée, poches 1/4 et 2 poches arrière. 29.99 ch.

Pantalon lavable à la machine, dans un choix de coloris d'été: écarlate, taupe, argent, bleu ou jaune clair. Tours de taille: 30 à 40. Le choix de teintes et de tailles peut varier d'un magasin à l'autre.

Eaton au Carrefour de l'Estrie. Rayon 429.

Venez ou téléphonez:

563-9555

29⁹⁹ ch.

Pierre CARDIN

EATON vous propose
125 000 m²
d'espace de vente
Circuit au complet
dans
La Tribune Eaton

Les magasins Eaton et Express,
Vik et Marché ont une gamme
d'articles pour les achats de dernière

EATON
VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

Irradiation des aliments: comité des Communes contre un usage accru

par Marie TISON

OTTAWA (PC) — Un comité parlementaire s'est opposé à une utilisation accrue de l'irradiation des aliments.

Il subsiste encore des doutes quant à l'innocuité de ce procédé de conservation des aliments, a indiqué le comité permanent de la Consommation et des Corporations dans un rapport déposé hier.

"Nous ne sommes pas certains à 100 pour cent qu'il n'y a pas de danger à long terme sur la santé", a déclaré en conférence de presse hier un des membres du comité, le député conservateur de Laval, Guy Ricard.

Le comité, présidé par la députée conservatrice Mary Collins, a recommandé au gouvernement de limiter l'utilisation de l'irradiation des aliments à ce qui a déjà été autorisé.

L'irradiation consiste à exposer les aliments à une source de rayons

nements ionisants, soit des rayons X, des électrons accélérés ou des rayons gamma.

Présentement, la loi permet l'utilisation de ce procédé pour ralentir la germination des pommes de terre et des oignons, pour tuer les insectes qui infestent le blé et la farine, et pour éliminer des microbes des épices.

Actuellement, le Canada n'irradie aucun aliment commercialement, mais il importe des aliments irradiés d'ailleurs, a déclaré M. Ricard.

"Vous mangez des fraises actuellement sur le marché qui ont déjà été irradiées", a-t-il lancé.

Cependant, les produits irradiés

représentent moins du dixième de un pour cent de toutes les denrées alimentaires dans le monde.

Additifs

Le comité a recommandé au gouvernement de continuer à classer l'irradiation avec les additifs alimentaires, afin d'assurer la tenue de tests pour déterminer l'innocuité des aliments irradiés.

Le ministère de la Santé national et du Bien-être social avait proposé en 1983 de considérer l'irradiation comme un procédé alimentaire plutôt qu'un additif.

Le comité a également recommandé l'interdiction pure et simple de l'irradiation du blé, parce que les études effectuées à ce jour laissent planer une incertitude quant à la nocivité de ce blé.

Mme Collins a souligné l'importance d'effectuer davantage d'études sur les effets biochimiques et physiologiques possibles de l'irradiation des aliments.

Les études actuelles sont loin d'être concluantes, a-t-elle soutenu.

Le comité avait chargé une équipe de toxicologues indépendants d'évaluer les études déjà effectuées.

Après les avoir soigneusement examinées, l'équipe n'a pu se prononcer de façon catégorique sur la nocivité de l'irradiation des aliments, ont déclaré les membres du comité.

Le comité a proposé la création d'un comité consultatif chargé de clarifier la situation.

Mme Collins et le député libéral Charles Caccia ont tenu à souligner que ce seront les promoteurs de l'irradiation alimentaire qui de-

vront prouver l'innocuité des aliments.

Ainsi, si les études fondamentales devront être réalisées avec l'aide financière du gouvernement, le financement des essais toxicologiques sur l'irradiation d'un aliment en particulier devra être assuré par le promoteur.

Le rapport, qui a suscité l'unanimité au sein des membres des trois partis, a également recommandé un étiquetage complet des aliments irradiés à l'aide d'un symbole et d'une mention explicative.

Il y a déjà des usines d'irradiation au Canada, mais elles servent surtout à stériliser du matériel médical.

Deux nouvelles usines devraient ouvrir bientôt au Québec, à Saint-Hyacinthe et à l'Institut Armand-Frappier de Laval. Il s'agit d'usines construites à l'aide de fonds fé-

déraux. Le gouvernement devra répondre au rapport du comité parlementaire d'ici 120 jours.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PHARMACIEN(NE) bilingue

Bonnes conditions. Possibilité de temps plein ou partiel.

Communiquez à la

Pharmacie Gilles Savard

Demandez: Jacques Tremblay

(819) 569-9349, Sherbrooke

22545

Sentence contre Colin Thatcher maintenue

OTTAWA (PC) — C'est à l'unanimité que sept juges de la Cour suprême du Canada ont maintenu, jeudi, la condamnation à l'emprisonnement à perpétuité prononcée contre l'ex-ministre Colin Thatcher, de la Saskatchewan, pour le meurtre de son ancienne femme, JoAnn Kay Wilson, le 21 janvier 1983.

La défense, assumée par Me Gerald Allbright, soutenait que la couronne n'avait pas réussi à prouver que l'inculpé avait lui-même tué son épouse divorcée ou avait fait exécuter ce crime par une autre personne.

Au nom de ses collègues, le juge en chef Brian Dickson a rappelé que Colin Thatcher avait été accusé d'avoir illégalement causé la mort de JoAnn Kay Wilson, commettant ainsi un meurtre au premier degré.

La preuve présentée au procès, a noté le juge Dickson, montre indubitablement la participation de l'inculpé au meurtre. Il n'est pas important, à ce moment-là, que certains des jurés aient cru qu'il a commis lui-même l'assassinat et que d'autres aient jugé qu'il l'a fait faire par un autre.

Le juge Dickson a reconnu que Thatcher aurait peut-être été acquitté sur chacune des deux accusations, s'il avait été accusé sous deux chefs, soit celui d'avoir tué sa femme et celui de l'avoir fait tuer.

Mais l'accusation a été très bien formulée, a souligné le juge, en respectant l'article 21 du Code criminel, qui prévoit la culpabilité de quelqu'un qui commet un crime ou aide une autre personne à commettre ce crime.

Publi-reportage - mois de l'environnement - en collaboration avec le ministère de l'environnement du Québec



FONDATION
QUÉBÉCOISE
EN
ENVIRONNEMENT

VOUS PIQUE-NIQUEZ: RAPPORTEZ VOS CANETTES ET VOS BOUTEILLES!

C'est le début de la belle saison. Vous êtes en pique-nique dans un des magnifiques parcs du Québec. Le repas est terminé. Pour vous assurer que les lieux restent propres après votre départ, vous demandez à vos enfants de bien ramasser les cannettes et bouteilles de boisson gazeuse et de les jeter dans les poubelles du parc. Fort bien.

Mais vous pouvez faire encore plus: rappez-les, vos cannettes et bouteilles!

Saviez-vous qu'entre le 1er février 1985 et le 31 juillet 1986, on a tiré 2 000 tonnes d'aluminium des 125 millions de cannettes de bière et de boisson gazeuse récupérées au Québec.

Et quand on sait qu'une cannette d'aluminium prend plus de cent ans à se dégrader, voilà qui devrait vous convaincre de toujours retourner vos cannettes au marchand.

Vous y gagnez de deux façons. En effet, vous récupérez pour chaque cannette le montant de 0,05\$ que vous avez payé pour la consigne au moment de l'achat. Et, à chaque fois, vous participez à la protection de l'environnement québécois en vous débarrassant du pire déchet sauvage qu'on puisse y abandonner.

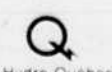
Devenez ami(e) de la Fondation

Faites parvenir votre contribution de 10,00\$ à: La Fondation québécoise en environnement

C.P. 1055, Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1C2

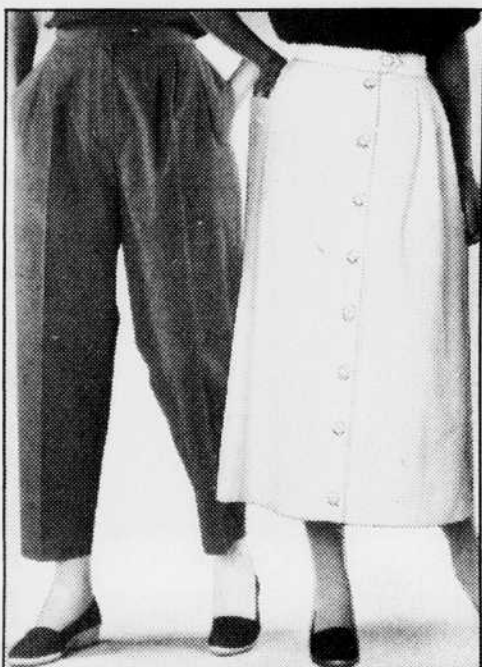


Gouvernement
du Québec



Gouvernement
du Canada

22113



Exclusivités Eaton! Séparables Gaytown

Pantalon et jupe Gaytown en toile de coton. Choix de bleu, blanc ou rouge. Tailles 8 à 18.

29.99 ch.

Pantalon à la cheville à 3 pinces.

(Non représenté). Tailles menues: 6 à 16.

Jupe à plis souples.

(Non représenté). Tailles menues: 6 à 16.

Rayons 246 et 841.



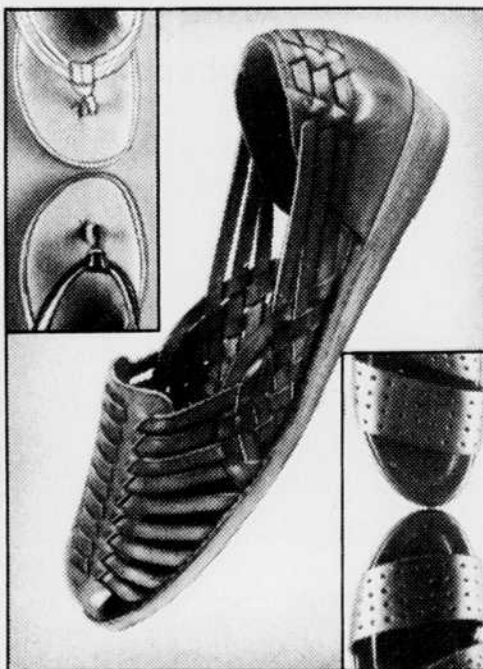
Faites des remous dans ces maillots exclusifs à Eaton.

Faites provision de soleil dans ces ravissantes tenues de bain de Christina et Baltes. Nylon et spandex. Polyester, coton et spandex "Lycra".

18.99 ch.

Achats en personne seulement.

Rayon 746.



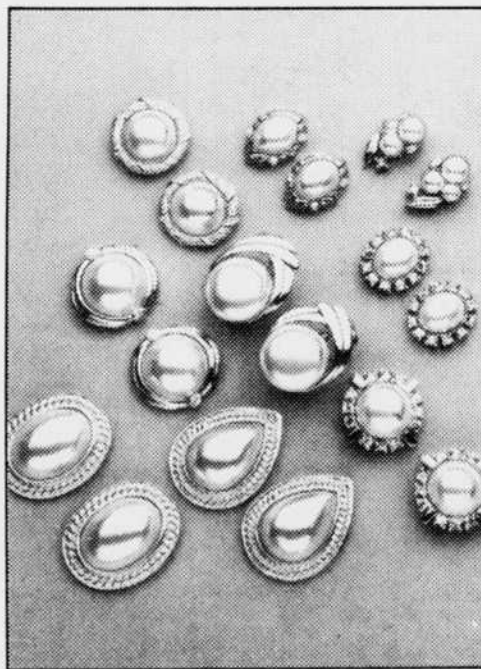
Chaussures d'été à un seul bon prix.

3 noms réputés se retrouvent chez Eaton pour présenter une chaussure pour femme, élégante et confortable. Sandale avec bride à l'orteil de Bass. Sandale de cuir de 9-west et de Clark. Pointures 5 à 10, dans le lot. Largeur moyenne.

29.99 chacun

Achats en personne seulement.

Rayon 238



Exclusivités Eaton! Collection "Blue Ribbon"

De belles imitations de perle aux reflets chatoyants.

8.00 à 35.00

ch. ou la paire

Achats en personne seulement.

Rayon 215.



Montres-bracelets "Solar" Eaton

Nos ravissantes montres-bracelets se règlent facilement à la taille du poignet et sont munies d'un mouvement mécanique japonais. Choix de fuchsia ou ton or avec ton argent, noir, gris ou bleu.

19.95 ch.

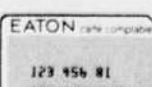
Achats en personne seulement.

Rayon 215.

25% de rabais!

Sur toutes les robes pour dames.

Jusqu'à samedi
16 mai 1987



123 956 81
COMPTES ÉPARGNE

Credit accepté avec la carte Eaton



les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

22777